

BOURGOGNE

à partir de 529€

Fotolia

J1 Région / Vallée de l'Yonne
Départ de votre région en direction d'Orléans. Arrivée en Bourgogne. Déjeuner **Visite guidée d'Auxerre** : le quartier de l'Horloge deuxième secteur sauvegardé de Bourgogne qui possède de belles maisons à pans de bois du XVIII^{ème} au XVIII^{ème} siècle, la Tour de l'Horloge, élégant édifice avec caratins solaire et tonare, la cathédrale. Arrivée à l'hôtel. Dîner et logement.

J2 Le Château du Clos Vougeot / Dijon / Nuits St Georges
Départ pour le célèbre vignoble du **Clos Vougeot** et **visite commentée d'une romagerie** où se perpétue la tradition modérée régionale. Epouses, Le Patet de Bourgogne, suite d'une dégustation. Déjeuner. Départ pour **Dijon** et **visite guidée** de la capitale de la Bourgogne : le quartier du Palais des Ducs et des Etais de Bourgogne, ses hôtels particuliers, le quartier médiéval avec ses nombreuses maisons à pans de bois des XV^{ème} et XVII^{ème} siècles... Temps libre pour flânerie. Arrêt au **Cassissium**, le plus grand espace dédié au Cassis : **visite** de l'arrêt de production de la fabrication de liqueurs et crèmes, le chai de vieillissement des eaux de vie. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

J3 Pouilly en Auxois / Le Canal de Bourgogne / Flavigny sur Ozérain
Départ pour Pouilly en Auxois : **balade commentée en bateau** sur le canal de Bourgogne avec la traversée du tunnel de la "Voûte", ligne de partage des eaux, arrivée à Escommes puis route vers **Flavigny sur Ozérain**. Temps libre dans ce bourg classé parmi les plus beaux villages de France, avec ses maisons moyenâgeuses et renaissances, **visite de la crypte carolingienne** et son ancienne abbaye abritant la fabrique des **bonbons d'Anis**, spécialité de la ville. Déjeuner. **Semur en Auxois**, visite libre de cette cité aux rues pavées, cernée de remparts. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

J4 Beaune et ses Hospices / Autun / Route des Vins
Route pour Beaune : **visite guidée de Beaune** et de ses **Hospices**, chef d'œuvre de l'Art Gothique. Déjeuner. Arrêt à **Châteauvign en Auxois**. Découverte personnelle de ce village médiéval dominant le canal de Bourgogne et connu pour sa forteresse. Plus route pour **Autun** où vous découvrirez lors d'une **visite guidée** ses 2000 ans d'histoire, les grands gallo romains et la cathédrale. Retour à l'hôtel par la route des grands crus, Mercurey, Meursault et Pommard. Visite et dégustation d'une cave par un guide passionné, véritable ambassadeur de la Bourgogne et de ses vins. Dîner et logement.

J5 Nuits St Georges / Région
Départ pour **Noyers sur Saône** : **visite guidée** de cette cité médiévale entourée de remparts surmontés de tours rondes : la place de l'hôtel, de ville entourée de maisons à pans de bois, la place du marché au blé, l'église Notre Dame... Route du retour. Déjeuner libre en cours de route. Arrivée dans votre région en fin de journée.

BRUGES, BRUXELLES ET GAND

à partir de 540€

Carte d'identité en cours de validité obligatoire

Spécial mini-groupes du 13 au 17 septembre 2012
Supplément 61€



J1 Région / Gand
Départ de votre région. Déjeuner libre en cours de route. Dîner et logement dans la région de Gand pour 4 nuits.

J2 Bruxelles
Départ pour la journée avec votre guide. **Visite guidée à pied du quartier historique de Bruxelles** : la Grand-Place avec ses maisons de corporations, l'Hôtel de Ville, la Maison du Roi, les Galeries Saint Hubert, la Cathédrale Saint Michel... **Visite d'une brasserie**, Musée bruxellois de la Gueuze, une Brasserie de Lambic de 1900 (père des grands classiques que sont la Gueuze, la Kriek et le Faro) toujours en activité. Des caves en cuivre rouge, des tonneaux parfois plus que centenaires et des remparts de bouteilles plantent le décor de votre visite. **Déjeuner, Moides Irides**. Poursuite de la visite en autocar. **Les Quartiers Gouvemeuteaux puis visite de la Chocolaterie « Planète Chocolat »**. Dîner et logement.

J3 Bruges
Route vers Bruges. **Visite guidée de Bruges**, la Grande Place et son beffroi.

ANDORRE FÊTE ET DIVERTISSEMENT

à partir de 352€

Carte d'identité en cours de validité obligatoire

Spécial mini-groupes du 2 au 7 octobre 2012
Supplément 88€



J1 Région / Andorre
Départ de votre région. Par Niort, déjeuner libre en cours de route. **Arrivée à votre hôtel 4*** - Apéritif de bienvenue. **Spécial tapas**. Dîner - Soirée dansante à l'hôtel et logement.

J2 Valira du Nord et Musée miniature / Cortals d'Encamp promenade et Lac d'Engolasters (vin et bouchée gourmande)
Avec votre guide, découverte d'une des plus belles vallées, suivant le circuit du **Valira du Nord**, Ordino, témoin de la culture, de l'histoire et de la politique du Pays. Visite du **Musée de la miniature**. Continuation par **Ansalonga, La Cortinada, Lloris** et El Serrat. Magnifique vue panoramique depuis la station de ski d'Arcalis. Déjeuner à l'hôtel. Route de nos jours, un lieu de vestiges **"Cortals d'Encamp"**, qui demeurent les derniers restes préhistoriques de bovins et de chevaux. Un petit hameau qui regroupe quelques «Bordas» ou s'achève au tabac. Départ pour le Lac d'Engolasters, caché en pleine forêt. A l'arrière du lac, **"vin chaud et bouchée gourmande"**. Continuation vers la **chapelle de Saint Michel d'Engolasters**, dont le clocher veille sur toute la vallée centrale d'Andorre. Dîner et logement.

J3 La Seu d'Urgell et Os de Civis avec déjeuner montagnard et jeux
Route vers **La Seu d'Urgell**, ancienne « Orqueila », capitale de l'Alt Urgell et située à 10 kilomètres de la frontière hispano-andorrane. Découverte du village, siège de l'évêque d'Urgell (Coprince de la principauté) et ville olympique. Promenade par les ruelles autour de la cathédrale, dans les rues commerçantes où a lieu son célèbre **marché populaire** tous les mardis et samedis matins. Passant par **Aixoval et Bixessarri**, les borges rocheuses d'Os, donnent l'unique accès au pittoresque petit village d'**Os de Cwis**. Magnifique enclave espagnole, déclarée Patrimoine Artistique National. **Dégustation de charcuterie de la région**. Déjeuner typique, grillade au feu de cheminée dans une auberge de montagne. **Après-midi dansant** dans ce cadre montagnard. **Concours « Quizz d'Andorre »**, remise des prix. Puis possibilité de promenade dans les vieilles ruelles jusqu'à la chapelle romane de St.Pere du XII^{ème} siècle, splendide panorama du site. Dîner, soirée dansante à l'hôtel et logement.

J4 Sanctuaire de Meritxell et Casa Cristo à Encamp / Andorre la Vieille et Escaldes-Engordany avec le Centre d'Art
Montée par **Le Valira d'Orient** jusqu'au **Sanctuaire de Meritxell**. Visite de l'édifice religieux, œuvre moderne de l'architecte mondialiste connu, Ricardo Bofill, et de l'ancien sanctuaire. Puis **visite du Musée « Casa Cristo »** pour avoir une vision de la façon de vivre des modestes familles andorranes de la fin du XIX^{ème} siècle. Déjeuner à l'hôtel. Découverte de la ville d'**Andorre la Vieille**, capitale de la principauté. Promenade à pied par ses vieux quartiers avec vue extérieure de la « Casa de la Vall » (béton disponibilité, visite de l'intérieur); ancienne maison seigneuriale appartenant à la famille Busquets, achetée en 1702 par le Conseil de la Terre, pour devenir, de nos jours, le Parlement andorran. Départ pour les **Escaldes, visite et accès, au Centre d'Art**, pour découvrir différentes expositions telles que les maquettes d'Art Roman d'Andorre. Dîner, soirée dansante à l'hôtel et logement.

J5 Andorre / Région
Déjeuner libre en cours de route. Arrivée dans la soirée.

les Halles, la Place du Bourg et ses quatre principaux monuments : La basilique de Saint-Sang, l'Hôtel de ville, l'ancien greffe et le palais du Franc de Bruges. Enfin le Béguinage et le Lac d'Amour. Déjeuner.

La balade en bateau sur les canaux pittoresques de Bruges vous permet d'admirer les plus beaux endroits de la ville sous un angle tout à fait différent. Dîner et logement.

J4 Gand
Visite guidée pédestre de Gand, ville très prospère au Moyen-Age pour son activité drapière. Par de charmants anachronismes, la clé mêle les souvenirs de son passé aux tendances actuelles et branchées. Le Château des Comtes, au bord de la Lys, est l'emblème de Gand, tout comme son ambiance fleurie omniprésente. Visite de la **Cathédrale Saint Bayon**, église gothique du XIII^{ème} siècle où elle était alors appelée Eglise Saint Jean. Continuation de la visite par la Halle aux Draps, le quartier aux Herbes et ses magnifiques maisons du 12^{ème} au 17^{ème} siècle. Déjeuner. Départ vers Lessines; **visite de l'hôpital de Notre Dame à la Rose**, découvert comment opérait-on un malade au Moyen-Age, (les plantes médicinales étaient-elles déjà connues jadis... Dîner et logement.

J5 Gand / Région
Petit déjeuner à l'hôtel. Déjeuner libre en cours de route. Arrivée dans la soirée.

J6 Région / Région
Route vers votre région, Montpellier. Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.

J7 Région / Région
Route vers votre région, Montpellier. Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.

J8 Région / Région
Route vers votre région, Montpellier. Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.

J9 Région / Région
Route vers votre région, Montpellier. Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.

J10 Région / Région
Route vers votre région, Montpellier. Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.

J11 Région / Région
Route vers votre région, Montpellier. Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.

J12 Région / Région
Route vers votre région, Montpellier. Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.

J13 Région / Région
Route vers votre région, Montpellier. Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.

LA COSTA BRAVA ET BARCELONE

à partir de 287€

Carte d'identité en cours de validité obligatoire

Spécial mini-groupes du 9 au 13 avril 2012
Supplément 80€



J1 Région / Lloret de Mar
Départ de votre région. Petit déjeuner et déjeuner libres en cours de route. Arrivée à Lloret de Mar à votre **hôtel 4*** sup. Dîner et logement.

J2 Barcelone
Route vers Barcelone. **Visite guidée**. Tour panoramique de la ville, la Sagrada Família (vue extérieure) pour découvrir la superbe œuvre de Gaudi puis direction centre ville pour une découverte pédestre de Barcelone : le quartier Gothique et ses rues piétonnes. Déjeuner dans un excellent restaurant au pueblo puis poursuite de la visite et temps libre sur les célèbres **"Ramblas"**. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

J3 Gérone / La côte sauvage
Visite guidée de Gérone, considérée comme l'une des plus belles de Catalogne : la cathédrale, la place de l'Indépendance. Déjeuner à l'hôtel puis la **côte sauvage** San Feliu, Tossa. Dîner et logement.

J4 Besalu / Lloret / Blanes et la Bodoga
Matinée consacrée à la découverte de **Besalu**. Déjeuner à l'hôtel. Après midi, découverte de **Lloret** et environs, **Blanes**, suivi d'une **visite de Bodoga**. Dîner et logement.

J5 Lloret / Région
Retour vers la France. Déjeuner en cours de route. Arrivée dans la soirée.

TYROL

à partir de 432€

Carte d'identité en cours de validité obligatoire



Pays de pâturages et de maisons aux balcons fleuris, le Tyrol vous dévoile toutes ses facettes : Salzbourg, ville natale de Mozart, Innsbruck et son célèbre « Petit Toit d'Or ».

J1 Région / Tyrol
Départ tôt le matin. Petit-déjeuner et déjeuner libres en cours de route. Arrivée à l'hôtel de séjour, en région d'Innsbruck / vallée de Zillertal. Installation, schnaps de bienvenue et dîner logement.

J2 Rattenberg / Chutes de Krimml
Excursion à **RATTENBERG** petite cité médiévale connue pour ses cristalleries et visite de l'une d'elles. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Puis entrée aux **chutes de KRIMML** les plus impressionnantes d'Europe. Retour à l'hôtel. Dîner logement.

J3 Salzbourg
Départ vers **SALZBOURG** et **visite guidée** de la très belle ville historique qui domine la forteresse d'Hohensalzburg ; la maison natale de Mozart, la place du vieux marché, les jardins Mirabell, les ruelles aux enseignes. Déjeuner et temps libre pour une découverte personnelle, flânerie, shopping... Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

J4 Innsbruck / Alpbach / Lac Achensee
Départ par la capitale du Tyrol, **INNSBRUCK** et **visite guidée** panoramique de la ville : la vieille ville, le célèbre petit toit d'Or, le palais impérial, la rue Marie Thérèse, les installations olympiques. Déjeuner. Départ en direction d'**ALPBACH** l'un des plus beaux villages fleuris, Pertisau et **promenade en bateau sur le lac Achensee** qui est le plus grand et le plus beau du Tyrol. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

J5 Tyrol / Région
Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.

LES CARNAVAUX DE NICE ET MENTON

à partir de 513€

Spécial mini-groupes du 24 au 28 février 2012
Supplément 94€



Durant plus de 15 jours, Nice vit au rythme de cet événement authentique et féérique... Prenez un passeport pour la fête et laissez la magie opérer... venez oublier les rigueurs de l'hiver sous le soleil de la Côte d'Azur. Cette année, le défi carnavalesque et ses 20 chars raconteront l'histoire du « Roi du Sport ».

J1 Région / Nice
Départ de votre région, en direction de Toulouise. Déjeuner libre en cours de route. Arrivée à Nice. Installation à l'hôtel. Dîner et logement.

J2 Cannes / Carnaval de Nice
Départ avec votre guide pour la **visite de la ville de Cannes** : la Croisette, le palais des festivals, le marché Forville et le Suquet. Après le déjeuner, départ pour Nice, la **Bataille de Fleurs du carnaval de Nice**. Chaque char s'exprimera à travers le choix des fleurs, des couleurs et des compositions. Des poupées géantes escortent les mamequins de rêve qui, depuis les chars, jettent des fleurs au public. Après une promenade dans le **vieux Nice** le marché aux fleurs, la cascade de Gairaut, le port... **Dîner libre à Nice** avant de vous rendre à nouveau en tribune pour assister au **Corso Illuminé**. Retour à l'hôtel pour la nuit.

J3 Monaco / Fête des citrons à Menton
Départ pour une **visite de la ville de Monaco**, petit Etat situé en bord de mer et à flanc de montagne. Déjeuner. Puis route vers Menton pour assister au **corso carnavalesque de la Fête des Citrons**. Tout au long de la promenade du Solaire en bord de mer, défilent les chars, des fanfares, des groupes folkloriques et des majorettes. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

J4 St Paul de Vence / Les Gorges du Loup
Vous partirez à la découverte de **Saint Paul de Vence**, la "ville des artistes", lieu de rencontre, de séjour et de travail des artistes contemporains les plus célèbres. Déjeuner à l'Auberge de Courmes « une bonne table » provençale. Puis départ pour une excursion dans l'arrière pays : **les Gorges du Loup**, le toup est cette rivière qui s'enfonça au cœur d'impressionnantes falaises avant d'avoir rendez vous avec la Méditerranée à Cagnes-sur-mer. Le village de **Gourdon**, de sa Place Victoria on découvre un panorama grandiose sur toute la Riviera. Sur la route du retour visite de la **parfumerie Fragonard**. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

J5 Nice / Région
Route vers votre région, Montpellier. Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.



MARCHÉS DE NOËL EN ALSACE

à partir de 624€

Spécial mini-groupes du 1^{er} au 5 décembre 2012
Supplément 84€
Carte d'identité en cours de validité obligatoire

Vivez la magie de Noël au pays des cigognes, la capitale alsacienne et ses villages scintillants de mille lumières, renouez le lien avec les origines de la fête familiale et dégustez le vin chaud à la cannelle et pains d'épices...

J1 Région / Osthheim

Départ de votre région par Orléans, déjeuner libre en votre région, Besançon. Arrivée en Alsace. Dîner et logement. **Hôtel 3* idéalement situé, au cœur de l'Alsace et de la route des vins. Vous goûterez de délicieuses spécialités alsaciennes. Nouveauté 2011 : espace wellness avec piscine intérieure chauffée, sauna et hammam. Pour vous distraire, l'hôtel vous proposera des soirées animées : soirée dansante, soirée loto, soirée casino.**

J2 Strasbourg

Départ pour Strasbourg. **Petit circuit en bus puis visite commentée en bateau sur l'Ille. Visite de la Cathédrale** « Le Grand Ange Rose de Strasbourg », remarquable chef-d'œuvre de l'art Gothique. Déjeuner. Petit temps libre au **Marché de Noël et continuation vers Obernai**, village traversé par la route des vins d'Alsace, lieu de naissance de Sainte Odile et **visite de son Marché de Noël**. Dîner et logement.

J3 Les villages typiques / Eguisheim

Départ pour Kaysersberg, jolie ville partiellement entourée de remparts et de tours, dominée par la pittoresque ruine de son château fort. **Visite du Marché de Noël puis visite de Riquewhir**, cité médiévale, joyau de l'Alsace qui illustre la richesse et la bourgeoisie de l'époque et temps libre au **Marché de Noël**. Déjeuner. **Départ pour Eguisheim pour la visite de ce magnifique village**, classé parmi les plus beaux de France et **visite de son Marché de Noël**. Visite d'une cave où vous dégusterez les meilleurs crus. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

J4 Gertwiller (musée du pain d'épices) / Riquewhir / Colmar

Départ pour Gertwiller pour la **visite du musée du Pain d'Épices**. Déjeuner. **Départ pour Berghheim pour découvrir le chemin des crèches**, parcours original à la découverte de crèches créées par les habitants et les associations du village, véritables œuvres d'art, réalisées à base de ceps de vignes, de bouchons de liège, de maïs, de paille et de bien d'autres matériaux encore. Déjeuner. **Départ vers Colmar**, découvrez les charmes du vieux Colmar, ses zones pittoresques, Maison des Têtes, Collégiale Saint-Martin, Petite Venise... puis temps libre aux différents **Marchés de Noël** de Colmar. Retour à l'hôtel pour le dîner et logement.

J5 Mulhouse / Fribourg

Départ pour **Mulhouse pour la visite de la ville et de son Marché de Noël**. Déjeuner puis route vers **Fribourg en Brisgau**, visite de la ville et de son Marché de Noël. Dîner et logement.

J6 Osthheim / Région

Route du retour. Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.

LE RESTE DE L'ANNÉE, AUTRE PROPOSITION DE PROGRAMME

- J1 ARRIVEE A L'HOTEL
- J2 LES VILLAGES TYPICOES, LA ROUTE DU VIN D'ALSACE
- J3 STRASBOURG - OBERNAI - MONT-STE-ODILE.
- J4 COLMAR - CHATEAU DU HAUT KOENIGSBOURG - SELESTAT
- J5 L'ALLEMAGNE - LA FORET NOIRE - LE ITTISEE.
- J6 RETOUR DANS VOTRE REGION.



LA CANTABRIE

à partir de 368€

J1 Région / ISLA
Déjeuner libre en cours de route. Arrivée en cours de route. **Supplément 85€**
Carte d'identité en cours de validité obligatoire

dimanche (s'inon supplément). Arrivée à l'hôtel, cocktail de bienvenue. Dîner et logement. **Hôtel 3* sup avec une situation unique : les pieds dans l'eau, toutes les chambres, le restaurant, le bar ont une vue incroyable sur la mer.**

Toute une équipe familiale se met en quatre pour vous satisfaire, une gastronomie réputée : cuisine typique faisant la part belle aux mets régionaux. Soirées : notre guide fera danser votre groupe ou bien l'hôtel proposera un petit loto ou autres surprises.

J2 Isla / Santander et Croisier en bateau

Découverte guidée de l'extraordinaire vivier à crustacés de l'hôtel, un des plus importants de la région et certainement l'un des plus réputés (vous sera proposé en option une de ces fameuses langoustes). Puis **découverte pédestre d'Isla** avec ses criques entourant l'hôtel. Déjeuner à l'hôtel. L'après-midi, visite de la très belle ville de **Santander**, le cap Mayor avec une vue superbe sur le palais de la Magdalena puis retour au port pour une **croisière en bateau** pour découvrir une des plus belles baies d'Europe, depuis la mer et plus panoramique de la ville. Puis **visite de la cathédrale** et temps libre pour shopping. Retour à l'hôtel pour dîner et logement.

J3 Picos de Europa

Excursion au grandiose **massif des «pics de Europa»**, passage par les impressionnantes **gorges d'Hermina**. Visite du **monastère de Santo Toribio de Liebana**. Déjeuner dans un restaurant typique à **Polés**. Puis, **montée à Fuente Dé** en téléphérique (en option) pour découvrir un impressionnant cirque entouré des "Picos de Europa" la vue à elle seule mérite ce voyage. Dîner et logement.

J4 Santona / Costa Esmeralda / Santillana del MAR / Comillas

Départ pour **Santona** et **visite de la fabrique d'anchors**, puis tour panoramique de la petite station balnéaire. Déjeuner à l'hôtel, puis en route vers **Santillana del Mar**, véritable écrin d'architecture médiévale. **Visite guidée de la ville** où l'on apercevra avec bonheur les vieilles ruelles pour y découvrir ses ateliers d'artisans. Autre bijou : **visite guidée de Comillas**, passage devant sa grandiose université pontificale, son palais, le Capricho de Gaudi, découverte du vieux village. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

J5 Castro Urdiales / La Cantabrie traditionnelle

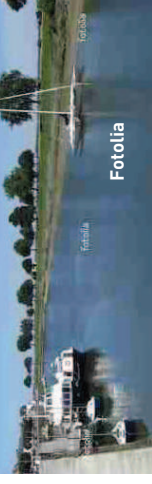
Malinée consacrée à la **visite de la très belle station balnéaire de Castro Urdiales**, ville particulièrement accueillante et animée. Visite qui domine la mer où se situe l'église de la ville. Retour à l'hôtel pour déjeuner. L'après-midi, excursion pour découvrir de nouveaux paysages de **la Cantabrie intérieure**. Passage de l'abbaye de Castañeda datant du XII^{ème} siècle. Continuation vers Vega de Pas, charmant petit village perdu dans les contreforts montagneux. **Découverte pédestre de Vega de Pas et dégustation de produits de la région**. Retour vers la côte par Selaya et San Roque. Dîner et logement.

J6 Isla / Région

Départ pour la France. Déjeuner libre en cours de route. Arrivée dans la soirée.

CÔTE D'OPALE

Carte d'identité en cours de validité obligatoire
à partir de 644€



Fotolia

J1 Région / Boulogne / Cap Blanc Nez / Berck sur Mer

Départ de votre région. Le Mans, Rouen. Arrivée à Berck sur Mer, arrivée à l'hôtel, cocktail de bienvenue et déjeuner. Route pour la **visite panoramique de BOULOGNE SUR MER** : le port, la ville haute : Notre-Dame, la Colonne Napoléon. Les abords du tunnel, sous la manche entre Coquelottes et Nangéon, le **CAP BLANC NEZ**, falaise de craie blanche de 130m de hauteur. Peut-être aurez-vous la chance d'apercevoir les Côtes anglaises. Retour à l'hôtel. Dîner et logement

J2 Berck sur Mer / Le Touquet

Visite panoramique de la ville de BERCK SUR MER entre les estuaires de la Canche et de l'Aubie, il existe une plage de sable fin et si blanc que la luminosité y est exceptionnelle et que les Berckois qualifient de la plus belle plage d'Europe. Puis **STELLA**, station balnéaire en forme d'étoile. **Le TOUQUET** : magnifique station des quatre saisons réputée pour sa forêt et ses somptueuses villas, sa grande plage de sable fin de casino, l'hôtel de ville. Déjeuner. Visite de **L'ABBAYE DE VALLOIRES** : Fondée au XII^{ème} siècle par les moines de l'Ordre de Cîteaux, l'Abbaye fut reconstruite au XVIII^{ème} siècle : la chapelle avec ses grilles, ses stalles, son buffet d'orgues puis visite libre des **JARDINS** : déposés au pied de l'abbaye, ce merveilleux tapis verdoyant constellé de 4000 variétés de plantés et arbustes s'offre à votre regard. Dîner et logement.

J3 Étaples / Marais / Baie de Somme

Départ pour la ville d'**ETAPLES** : une balade s'impose dans ce charmant port de pêche qui vit au rythme des marées. **Visite du centre de la pêche artisanale. MAREIS** : embarqué à bord d'un chalutier, vivez les sensations d'une tempête en mer, apprivoisez les poissons... Déjeuner. **Traversée** des stations balnéaires de la **BAIE DE SOMME. SAINT VALÉRY** : port de pêche et de commerce actif bien connu de Guillaume le Conquérant. **CAVEUX SUR MER**, petite station à vocation familiale qui doit sa popularité à l'apparition des baigneurs de mer en 1840 et enfin **LE TREPONT** pour y découvrir entre autres, ses falaises (les plus hautes d'Europe). Dîner et logement.

J4 Montreuil / St Omer

Visite Panoramique de **MONTREUIL** : située au cœur de la Vallée de la Course, cette ville du VI^{ème} siècle, inspira Victor Hugo lors de la rédaction de son célèbre roman « Les Misérables » Vous y observerez les remparts, l'église de Saint-Sauveur, la citadelle. **LE PERLE DE GROSSELLE** (apertiti régional), initiation à la dégustation du vin, présentation d'autres spécialités fabriquées sur place : la Frénétie, l'Eau de vie de cidre, le cidre des Hauts-Artois. Déjeuner à l'hôtel. Visite panoramique de la ville de **SAINTE-OMER** : ville d'art et d'histoire avec ses remarquables monuments et ses nombreuses façades du XIII^{ème} siècle. Bref aperçu de sa cathédrale, plus beau monument gothique intact en France. **BLOCKHAUS TECHERLECOQUES** : imposant par ses dimensions et la promesse technique qu'il représente, cette masse de béton de 130 000 tonnes, 1 ha et 22 m de haut, devait abriter une base de lancement de fusées V2 pointées sur Londres et Anvers. La visite de ce site resté authentique, s'effectue dans un parc boisé, sous forme de circuit sonoreisé. Dîner et logement

J5 Bruges

Départ en direction de **BRUGES** : « La Venise du Nord » **Visite guidée à pied de la ville** : un tour de ville de 2h montrera ses merveilleux monuments : le béguinage, le Minnewater (le lac d'amour), les halles, le beffroi, la basilique Saint-Sang, l'hôtel de ville, le vieux marché aux poissons... Déjeuner. **Promenade en barque sur les célèbres châteaux belges et la dentelle**. Retour à l'hôtel. **Dîner Prestige Dansant de nos Merveilles Côtières** et logement.

J6 Berck sur Mer / Région

Route du retour, déjeuner libre en cours de route. Arrivée dans votre région en fin de journée.

SAVOIE

Carte d'identité en cours de validité obligatoire

à partir de 882€

Spécial mini-groupes

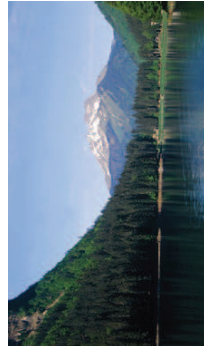
du 22 juin

au 1er juillet 2012

Supplément 92€

Carte d'identité en cours de validité obligatoire

Votre Hôtel *** vous accueille dans un beau chalet douillet, tout proche du cœur de Morzine. Vous apprécierez la verdure et le calme environnement. Accès libre à l'espace couvert, jacuzzi et sauna.



J1 Région / Morzine
Départ de votre région. Déjeuner libre en cours de route. Arrivée à l'hôtel, dîner et logement.

J2 Le Léman
Visite guidée de la ville thermale d'Évan. Visite de l'usine d'embouteillage des eaux d'Évan. Déjeuner au bord du lac. Croisière sur le lac Léman entre Thonon les bains et Yvoire puis visite guidée d'Yvoire, site classé des plus beaux villages de France. Village médiéval situé sur une pointe avancée dans le Lac Léman. Découverte de cet ancien village de pêcheurs. Visite/dégustation aux Caves de Crépy. Dîner. Soirée fondue savoyarde et animée. Logement.

J3 les neiges éternelles
Visite de l'étonnant Musée de la Musique Mécanique des Oeils. Magnifique bâtiment du XVII^e siècle, le musée présente et fait revivre dans le contexte de leur époque tous les types d'appareils reproducteurs de sons ayant existé. Déjeuner. Excursion à Chamonix. Montée à Mer de Glace par le petit train de Montenvers. Visite de la galerie des Cristaux et du musée de la Faune Alpine. Dîner et logement.

J4 Morzine
Visite de la Fromagerie de Morzine, fabrication commentée de la Tomme de Savoie et d'Abondance. Marché de Morzine (le mercredi). Déjeuner. Après-midi libre à la station. Dîner et logement.

Spécial mini-groupes

du 22 juin

au 1er juillet 2012

Supplément 92€

Carte d'identité en cours de validité obligatoire

J1 Région / ROSCOFF

Départ de votre région en début d'après-midi en direction de Roscoff. Formalités d'enregistrement. Embarkement pour une traversée de nuit en direction de l'Irlande, dîner sur le ferry. Nuit sur le bateau en cabines couchettes de 4 personnes.

J2 CORK

Arrivée au port de Cork. Accueil par votre guide parlant français. Tour panoramique de la ville de Cork. Bien qu'elle garde encore son cachet médiéval grâce à ses ruelles tortueuses, elle est devenue un grand port, une cité industrielle et universitaire importante. Cork ne s'est épanouie sur le plan architectural qu'au XIX^e siècle et est une ville agréable, vivante et populaire avec son ancien quartier Huguenot et ses marches uniques en Irlande. Déjeuner. Route pour le Comté de Kerry. Installation à votre hôtel. Dîner et logement.

J3 L'ANNEAU DU KERRY

Petit-déjeuner irlandais à l'hôtel. Départ pour la journée à la



découverte de l'un des paysages les plus spectaculaires d'Irlande, l'Anneau de Kerry. Ainsi est nommée la route la plus panoramique et célèbre d'Irlande. La beauté surprenante de cette large péninsule, Inveragh, provient des contrastes incessants offerts par la diversité de ses paysages et dont l'élément principal est l'eau : les îleaves traversant les charmants villages tels que Sneem, l'Océan Atlantique et ses nombreux golfes, les fameux lacs de Killarney. Déjeuner.

L'IRLANDE EN FERRY

à partir de 1023€



Arrêt à KILLARNEY, charmante ville nichée au pied des montagnes de KERRY et proche des rives de Lough Leane. Située dans un décor naturel de toute beauté, la ville présente en outre un grand intérêt historique avec d'importants monuments tels que le domaine de Muckross. Vous terminerez votre excursion en découvrant les Jardins de Muckross dans le Parc National de Killarney. Les jardins qui entourent Muckross House sont magnifiques; de superbes massifs de rhododendrons y poussent ainsi que toutes sortes d'autres plantes et arbres. On peut s'y promener en admirant en même temps le lac tout proche et les montagnes. Retour à l'hôtel en fin de journée. Dîner et logement.

J4 LA PENINSULE DE DINGLE

Petit-déjeuner irlandais à l'hôtel. Départ pour la journée à la découverte de l'un des paysages les plus spectaculaires d'Irlande : la Péninsule de DINGLE. Cette région est réputée pour la route panoramique qui longe son littoral offrant des vues époustouflantes sur l'Océan Atlantique, ses monuments préhistoriques et ceux du début de l'ère chrétienne, ses petits villages où l'on parle encore le gaélique et ses kilomètres de haies de fuschias. Cette route vous conduira le long de plages de sable, telles que celle d'Inch où fut filmé «La Fille de Ryan», jusqu'au joli petit port de pêche de DINGLE, renommé pour ses fameux restaurants de fruits de mer. Elle continue ensuite jusqu'au promontoire de Stea Head à l'extrémité occidentale de l'Europe. Déjeuner. Sur la route, vous visiterez l'Oratoire de Gallarus. Exécuté sans mortier et datant des environs du 9^{ème} siècle, cet oratoire est resté intact au long des siècles grâce à la grande qualité de sa maçonnerie. Ressemblant à une coquille de bateau que l'on aurait renversée, il servait de lieu de prières et de recueillement aux moines de l'époque. Retour à l'hôtel en fin de journée. Dîner et logement.

J5 COMTE KERRY / COMTE DE GALWAY

Petit-déjeuner irlandais à l'hôtel. Départ pour le comté de Galway via le comté de Clare. L'arrivée dans le comté de Clare se fera par la traversée de l'estuaire du Shannon, le car-ferry vous mènera de Killimer à Tarbert. Arrêt aux Falaises de Moher, les plus célèbres falaises d'Irlande étendent leur masse abrupte sur 5 kilomètres entre Hag's Head et le belvédère de Cornelius O'Brien (1835) qui culmine à 215m. De ce promontoire, le regard porte à l'ouest vers les lacs d'Inch et au sud jusqu'aux monts du Kerry et au nord jusqu'aux collines du Connemara. Une multitude d'oiseaux marins viennent y nidifier : macareux, guillemots, pétrels, cormorans. Déjeuner. Puis vous traverserez la région du BURREN. Le vaste plateau calcaire qui recouvre la majeure partie du comté de CLARE est classé parc national. Dans cette lande sauvage, la plupart des rivières se sont infiltrées sous terre, créant ainsi un réseau étendu de grottes. Arrivée en fin de journée à Galway, la «cité des tribus». Installation à votre hôtel. Dîner et logement.

J6 LE CONNEMARA

Petit-déjeuner irlandais à l'hôtel. Vous allez découvrir l'étendue déserte du Connemara. C'est encore de nos jours la région la plus âpre, la plus secrète et la plus romantique du pays. C'est un pays de montagnes, de lacs et de tourbières où le soleil, la pluie et le vent composent une symphonie de couleurs : les verts denses et lumineux des fougères et de l'herbe rase, le gris des murs et des roches escarpées, le brun des tourbières et des vastes étendues de bruyères, les rouges écaillotes des haies de fuchsia et les nappes argentées des lacs si nombreux qu'ils semblent, par instant, occuper tout l'espace. Déjeuner. En cours de route, visite de l'Abbaye et des Jardins de Kylesmore. Ce château de style gothique, construit au 19^{ème} siècle par un riche commerçant de Liverpool, appartient aujourd'hui à une communauté de Sœurs Bénédictines. Cette abbaye est nichée dans

J7 COMTE DE GALWAY / COMTE DE DUBLIN

Petit-déjeuner irlandais à l'hôtel. Vous partirez pour l'est, en passant par les plaines fertiles des Midlands. Vous traverserez de charmants villages tels que Ballinaloe, bourgade abritant la plus importante foire aux chevaux et au bétail de l'île et ensuite Tyrrellspass, récompensé lors d'un concours national pour sa propreté irréprochable. Sur le trajet, arrêt au site monastique de Clonmacnoise. Situé en pleine nature, au bord du Shannon, Clonmacnoise, monastère fondé au 6^{ème} siècle, est de nos jours en partie en ruines. Vous visiterez le musée où les croix celtiques d'origine sont exposées, puis vous découvrirez, avec un guide, le site où ont été édifiées de hautes tours et une cathédrale du 9^{ème} siècle. Vous admirerez également de merveilleuses copies des «Croix des Écritures». Déjeuner. Dans l'après-midi, vous ferez la découverte panoramique de Dublin réputée pour sa culture, sa beauté et son exubérance ainsi que, l'esprit et la chaleur de ses habitants. Sur la rive nord de la Liffey, d'importants édifices publics furent construits comme la General Post Office, la Custom House, la maison des Douanes qui abrite aujourd'hui les bureaux du gouvernement. Traverser le Pont O'Connell, qui doit son nom au célèbre leader irlandais et vous retrouverez sur la rive sud de la capitale, renommée pour ses élégantes maisons géorgiennes et leurs portes peintes de couleur vive. Visite de Trinity College. La plus ancienne Université d'Irlande, fondée en 1592 par la Reine Elisabeth I. A l'intérieur de son enceinte, vous pourrez admirer la place du Parlement, le Campanile et les édifices du 18^{ème} siècle. La visite de l'Ancienne Bibliothèque, où sont renfermés plus de 200 000 manuscrits, surprend par sa splendeur. Installation à votre hôtel. Dîner et logement.

J8 COMTE DE DUBLIN / COMTE DE CORK

Petit-déjeuner irlandais à l'hôtel. Départ pour la région de Cork. Déjeuner. Dans l'après-midi, visite du rocher de Cashel. Perché sur un aplomb rocheux à l'entrée de Cashel, des édifices religieux construits à partir du douzième siècle forment l'ensemble médiéval le plus spectaculaire d'Irlande. Les vestiges de la cathédrale, de la tour ronde et de « la Chapelle de Cormac », la première et la plus élaborée des églises romanes irlandaises, témoignent de l'importance de ce lieu. Le site est également associé à Brian Boru, roi irlandais qui a vaincu les vikings, et à Saint Patrick. C'est l'un des sites les plus impressionnants du pays. Installation à votre hôtel. Dîner et logement.

J9 CORK ROSCOFF

Petit-déjeuner irlandais à l'hôtel. Vous visiterez l'ancienne distillerie de Midleton. Les anciens bâtiments de cette distillerie qui fut établie par les frères Murphy en 1825, abritent aujourd'hui le Jameson Heritage Centre où est expliqué le processus de fabrication du whisky. Vous pourrez également voir l'alambic le plus grand du monde. Une dégustation au bar conclut la visite. Déjeuner en cours de route. Transfert au port de Cork pour le départ du ferry. Embarkement, dîner sur le bateau. Nuit en cabines couchettes de 4 personnes.

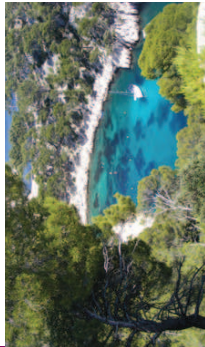
J10 Roscoff / Région

07h00 : débarquement à Roscoff. Déjeuner libre en cours de route. Arrivée dans l'après-midi.

LA PROVENCE ET LA CAMARGUE

à partir de 97€

Entre Méditerranée et Alpilles, la Provence s'offre à vous dans un décor tantôt rupestre, tantôt roseau, parfumé de thym et de romarin.



■ J1 Région / Goutt

Départ de votre région en autocar en direction de la Provence. Déjeuner en cours de route. Arrivée à l'hôtel, pot d'accueil, dîner et logement

Voire hôtel 3*, entièrement rénové, vous accueille dans un écrin de verdure, au cœur de sites touristiques exceptionnels. Cet ancien couvent dont une partie date du 17^{ème} siècle est entouré d'un immense parc de 30 hectares et abrite une église et une chapelle. De nombreuses animations vous seront proposées le soir.

■ J2 Gordes

Visite de **Gordes**, ce village perché s'enorgueillir d'être l'un des plus beaux villages de France, avec ses ruelles, bâtées à même le roc, agrippées contre ses flancs qui respirent de mille histoires et légendes. **Visite de l'extérieur** de l'abbaye de Sénanque, fondée en 1148 par des moines sur le modèle cistercien mais avec des particularités régionales. Flâneries au **marché provençal**. Visite de **Fontaine de Vaucluse**. Visite du gouffre, et de sa source qui jaillit au pied d'une falaise de 230 m de haut. Cette résurgence mystérieuse qui donna son nom au Vaucluse est la plus puissante de France. Vous irez découvrir la **fabrique artisanale de pâte à papier**, et flâneriez dans les nombreuses boutiques. Retour à l'hôtel pour le dîner et logement.

■ J3 Roussillon / Les Beaux de Provence

Visite du village de **Roussillon** et des **carrières d'ocres**, un des plus jolis villages provençaux qui scintille sous une lumière toute ocrée, et de ses carrières à ciel ouvert que le temps a façonnées en paysages flamboyants uniques. Déjeuner à l'hôtel. **Visite des Alpilles, St Rémy, les Baux de Provence**. Les Baux de Provence sont campés sur son éperon rocheux. Le village est situé au cœur des Alpilles et domine des paysages exceptionnels sur Arles, la Camargue. Son patrimoine historique est exceptionnel avec un trésor de 22 pièces architecturales, église, château, et belles maisons anciennes restaurées avec goût et talent, de belles façades Renaissance et quelques hôtels particuliers. En fin d'après midi, **visite d'un moulin à huile d'olive** en activité. Explications et commentaires sur la fabrication de l'huile d'olive par le propriétaire. Déjastation. Retour à l'hôtel pour le dîner. Animation et logement.

■ J4 Marseille et les calanques

Route vers **MARSEILLE. Promenade en mer** : visite de la baie du Port de Marseille en bateau, d'une calanque des îles du Frioul et contournement du château d'If. Déjeuner. **Visite de Marseille**, le Vieux Port, la Canbière. Après la balade au vieux port, visite d'une partie de Marseille en **petit train** et **montée jusqu'à la Basilique Notre-Dame de la Garde**. Retour à l'hôtel, Dîner, Animation et logement.

■ J5 Camargue

Visite d'une manade dans les Alpilles. Située au milieu d'espaces verdoyants, la Manade est heureuse de vous accueillir sur ses terres d'élevage afin de vous faire découvrir et partager ses traditions qui lui sont si chères ainsi que sa cuisine familiale. Marquage de bêtes, rassemblement de chevaux et de vaches, jeux de vaches, vous passerez une journée inoubliable. Spectacle sur place. **Méchoui le midi** au restaurant de la manade, et suite du **spectacle** l'après-midi. En fin d'après midi, visite de la **Cave Coopérative de Bonnieux**. Déjastation. Retour à l'hôtel. Dîner. Animation et logement.

■ J6 Pont du Gard / Avignon

Départ le matin pour le **Pont du Gard**. L'aqueduc romain est le monument antique le plus visité de France et ne représente que le morceau le plus extraordinaire d'un immense aqueduc de 50 kms de long qui partait d'Uzès et allait jusqu'à Nîmes. Déjeuner au restaurant. **L'après-midi visite d'Avignon**. Visite du **Pont St Bénézet** (le fameux Pont d'Avignon), et du **Palais des Papes**, ce palais forteresse avec ses 15 000m² aux dix tours, monument passionnant construit par des pontifes désireux de montrer la puissance de l'église, constitue le plus important palais gothique existant au monde. Cet ensemble architectural unique est classé Patrimoine de l'Humanté par l'UNESCO. Retour à l'hôtel. Dîner. Animation et logement.

■ J7 Goutt / Le Mont Ventoux et Les Berlingots

Goutt, le **vieux village**, légèrement à l'écart du grand axe de communication qu'était autrefois la voie romaine ou Domitienne, aujourd'hui la D900, reliant le Sud de la France à l'Italie (Cueno ou Comil) par les Alpes. Vous visiterez **ses petites rues caladées, le moulin de Jérusalem (extérieur), son château (extérieur), fruits confits**. Le maître confiseur vous expliquera les secrets de fabrication des fruits confits, Déjastation. Déjeuner à l'hôtel. **Le Mont Ventoux**, le « géant de Provence » culminant à près de 2000 mètres là partir de mai, à cause de l'enneigement. De la table d'orientation, se dégage un immense et magnifique panorama de la Méditerranée aux Cévennes et de la vallée du Rhône aux Alpilles. De retour, arrêt à Carpentras et visite de la célèbre **confiserie des Berlingots**. Déjastation. Dîner et logement.

■ J8 Goutt / Région

Départ vers votre région. Déjeuner et dîner libres en cours de route. Arrivée dans la nuit.

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-17 du Code du tourisme.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contractuelles figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cessation de contrat, le coût et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Chaigneau Voyages a souscrit auprès de la compagnie GAN, 19 bd Gaston Doumergue 44622 Nantes, un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle. Article R.211-3. Sans réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, tous offreurs et tous vendeurs de prestations de services de séjour sont tenus de fournir des informations appropriées qui répondent aux règles définies par la présente loi. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1. L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1363-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au 1° de l'article L.141-30 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'unom mentionnés au deuxième alinéa de l'article R.211-2.

Article R.211-4. Préablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les taxes et les autres éléments constitutifs des coûts du voyage, les caractéristiques des services proposés, les modalités de paiement, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés, 1° : Le mode d'hébergement, la situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

2° : Les prestations de restauration proposées ; 4° : La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5° : Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6° : Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7° : La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour, cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8° : Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9° : Les modalités de révision des prix, telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-3 ; 10° : Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11° : Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ; 12° : L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas de force majeure d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile du vendeur, la situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 13° : Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R.211-15 à R.211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit de modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° : Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2° : La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3° : Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ; 4° : Le mode d'hébergement, la situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 5° : Les prestations de restauration proposées ; 6° : L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7° : Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8° : Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de la part révisable éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8 ; 9° : L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de

débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour brisquelles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10° : Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ; 11° : Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12° : Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution de son contrat ; 13° : Les modalités de résolution prévues en cas de séjours, signalés par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13° : La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-4 ; 14° : Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15° : Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ; 16° : Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17° : Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les requies exécutés ; 18° : La date limite d'information du vendeur en cas de cessation du contrat par l'acheteur ; 19° : L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro local susceptible d'être appelé par l'agence commerciale du vendeur pour les appels gratuits ; b) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; c) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; d) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; e) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; f) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; g) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; h) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; i) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; j) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; k) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; l) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; m) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; n) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; o) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; p) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; q) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; r) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; s) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; t) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; u) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; v) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; w) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; x) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; y) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; z) Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ;

1° : Le nom et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 2° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 3° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 4° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 5° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 6° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 7° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 8° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 9° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 10° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 11° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 12° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 13° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 14° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 15° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 16° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 17° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 18° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 19° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 20° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 21° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 22° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 23° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 24° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 25° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 26° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 27° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 28° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 29° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 30° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 31° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 32° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 33° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 34° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 35° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 36° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 37° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 38° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 39° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 40° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 41° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 42° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 43° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 44° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 45° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 46° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 47° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 48° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 49° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 50° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 51° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 52° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 53° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 54° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 55° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 56° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 57° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 58° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 59° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 60° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 61° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 62° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 63° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 64° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 65° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 66° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 67° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 68° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 69° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 70° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 71° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 72° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 73° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 74° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 75° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 76° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 77° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 78° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 79° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 80° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 81° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 82° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 83° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 84° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 85° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 86° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 87° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 88° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 89° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 90° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 91° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 92° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 93° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 94° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 95° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 96° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 97° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 98° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 99° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 100° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ;

101° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 102° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 103° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 104° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 105° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 106° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 107° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 108° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 109° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 110° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 111° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 112° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 113° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 114° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 115° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 116° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 117° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 118° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 119° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 120° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 121° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 122° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 123° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 124° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 125° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 126° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 127° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 128° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 129° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 130° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 131° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 132° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 133° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 134° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 135° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 136° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 137° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 138° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 139° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 140° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 141° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 142° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 143° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 144° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 145° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 146° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 147° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 148° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 149° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 150° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ;

151° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 152° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 153° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 154° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 155° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 156° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 157° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 158° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 159° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 160° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 161° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 162° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 163° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 164° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 165° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 166° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 167° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 168° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 169° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 170° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 171° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 172° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 173° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 174° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et l'adresse de l'agence commerciale du vendeur susceptible d'être appelé par l'acheteur ; 175° : Le cas échéant, le numéro de téléphone et